



Rédacteur : Nathalie RENON

Séance du 23 octobre 2015

Le 23 octobre 2015 à 20h30, le conseil municipal de la commune de Villars Saint Georges s'est réuni au lieu habituel de ses séances en salle de Mairie à 20H30, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ZEISSER, Maire, après convocation légale du 14 Octobre 2015.

Etaient présents :

Mmes RENON Nathalie, LEFRANC Sandrine,
MM. ZEISSER Jean-Claude, PETETIN Pascal, PATUROT Léon, BOUCON
Samuel, BOUCTON Hervé, LEGAIN Damien, MAUFROY Jean-Marc,
MIGNOT Daniel

Etaient absent : AUBERT Damien, procuration à LEFRANC Sandrine

Ordre du jour

- Délibération annulation taxe d'assainissement
- Délibération FAAD et FSL
- Délibération renouvellement convention SPA
- Délibération modification budgétaire
- Inscriptions affouage 2015
- Manifestation du 11 Novembre
- Noel des enfants et repas des anciens

Divers

- CR réunion

Annulation de taxe d'assainissement

Monsieur le Maire explique qu'une personne ayant quitté la commune, est redevable en assainissement depuis 2012 de 18,50€. Des recherches pour retrouver cette personne n'ont pas abouti. Il convient donc de passer cette somme en admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité des membres présents, la proposition et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Subvention FSL et FAAD

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté. **FAAD**

Ce fonds, mis en place depuis 1990, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote part sur la base de 0,30 € par habitant.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de statuer sur cette demande.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, décide :

-de participer au Fonds d'Aides aux Accédants à la Propriété en Difficulté sur la base de 0,30 € par habitant, soit $0,30 \times 249 = 74,70$ €.

Il autorise Monsieur le Maire à procéder à toute opération qui s'impose.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement. **FSL**

Ce fonds, mis en place depuis 1991, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote part sur la base de 0,61 € par habitant.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de statuer sur cette demande.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, décide :

-de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement
sur les mêmes bases que le F.A.A.D., soit 0,30 € habitant,
soit $0,30 \times 249 = 74,70$ €.

Il autorise Monsieur le Maire à procéder à toute opération qui s'impose

Renouvellement convention SPA

Monsieur le Maire propose, le renouvellement pour l'année 2015, de la convention passée avec la SPA, pour le fonctionnement d'une fourrière.

Une somme de 0.35€ par habitant sur la base du dernier recensement est demandée.

Soit $249 \times 0.35€ = 87.15€$

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité des membres présents, la proposition et autorise le Maire à signer la convention, et les documents nécessaires.

Modifications budgétaires

Monsieur le Maire propose, les modifications budgétaires suivantes :

Investissement :

Dépense :

Article 2188 : autres immo corporelles + 1400€

Recettes :

Article 023 : virement de la section de fonctionnement + 1400€

Soit un total de dépenses et recettes d'investissement 68415.45€

Fonctionnement :

Article 021 : virement à la section de fonctionnement + 1400€

La dépense supplémentaire sera prise sur l'excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité des membres présents, la proposition et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Inscription affouage 2015

Les personnes intéressées par un lot d'affouage devront s'inscrire en mairie du 26 octobre au 4 novembre.

Les lots seront d'environ 20 à 25 stères pour un montant proposé à 7€ le stère.

Manifestation du 11 Novembre

La cérémonie aura lieu à 11H au monument et sera suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

Noel des enfants et repas des anciens

La commission d'animation se réunira le mardi 3 novembre à 18h30.

Le Noel des enfants aura lieu le 19 décembre, celui des anciens le 12 décembre.

Divers :**CR communes forestières ONF**

La réglementation Forestière précise que les arbres abattus par l'affouagiste ne devront pas dépasser 45cm de diamètre à 1.30m de hauteur, les diamètres plus importants seront abattus par un professionnel.

CR RPI

Bilan de la rentrée 2015 :

150 élèves

134 élèves inscrits aux Temps Activités Périscolaires

Les frais de scolarité demandés pour les enfants ne résidents pas dans les communes du RPI sont : 432.37€ pour le primaire et de 1078.76€ pour la maternelle (4 enfants concernés).

CR de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.

Comme le conseil municipal l'avait souhaité, Monsieur le Préfet propose le rattachement de la commune de Villars St Georges à l'agglomération du Grand Besançon avec cinq autres communes du Val Saint Vitois, les autres communes de la CCVSV partant vers le Val Marnaysien et la Communauté de Commune du Canton de Quingey.

La séance est levée à 22h35

RENON Nathalie
Secrétaire de séance